

FORMULAIRE INSCRIPTION

5€ l'emplacement de 4 mètres

Le Comité des Fêtes de MODENE
organise un

VIDE GRENIERS

***le dimanche 11 mai 2025
de 07h00 à 18h00 à MODENE***

Inscriptions : au 06.52.02.80.10 ou 06.18.63.11.90
ou en mairie 04.90.62.41.89
Inscription à retourner en mairie svp

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Carte d'identité (photocopie **recto/verso**) : n° _____

Règlement joint par Chèque / Espèces de _____ €
pour _____ emplacement(s) (1 emplacement = 5€, 2 = 10€, etc...)

Désirant participer au vide-greniers du **11 mai 2025** à MODENE,
reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et sans
réserve, en acceptant les termes.

Fait à _____ le _____
Signature : (Précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

FORMULAIRE INSCRIPTION

5€ l'emplacement de 4 mètres

Le Comité des Fêtes de MODENE
organise un

VIDE GRENIERS

***le dimanche 11 mai 2025
de 07h00 à 18h00 à MODENE***

Inscriptions : au 06.52.02.80.10 ou 06.18.63.11.90
ou en mairie 04.90.62.41.89
Inscription à retourner en mairie svp

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Carte d'identité (photocopie **recto/verso**) : n° _____

Règlement joint par Chèque / Espèces de _____ €
pour _____ emplacement(s) (1 emplacement = 5€, 2 = 10€, etc...)

Désirant participer au vide-greniers du **11 mai 2025** à MODENE,
reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et sans
réserve, en acceptant les termes.

Fait à _____ le _____
Signature : (Précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

REGLEMENT INTERIEUR

- Du fait de l'obligation de remettre à la Mairie la liste des participants avant la manifestation, les bulletins d'inscription devront parvenir avant le : **09 mai 2024** dernier délai, accompagnés de la photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso) et du règlement à l'ordre du "**Comité des fêtes de Modène**", au Comité des Fêtes de Modène - Hôtel de Ville - 84330 MODENE.
- Attention, ce vide-greniers est ouvert aux particuliers et/ou professionnels seulement s'ils sont inscrits avant la date limite.
- L'installation se fera à partir de 06h30. Dès leur arrivée, les exposants s'installeront aux places qui leurs seront attribuées à l'accueil.
- L'emplacement de "**4 mètres linéaires environ**" est fixé à **5 €**. Les droits d'inscription ne seront pas restitués à l'exposant en cas de défection.
- La vente de nourriture et de boissons sous quelque forme que ce soit est interdite.
- **Respect des consignes sanitaires en vigueur**
- **Fermeture** au public à **18 heures**.
- Démontage des stands achevé impérativement avant 20 heures.
- Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leur installation et de leur montage. L'emplacement qui leur a été attribué sera restitué propre.
- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.
- Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas de vol, perte et/ou sinistre des objets.
- Les transactions sont sous la responsabilité des parties concernées.
- Les véhicules des exposants devront être garés sur les emplacements prévus à cet effet.
- La présence à cette journée, implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

CLAUSE D'ANNULATION

- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler purement et simplement la manifestation dans le cas d'intempéries ou pour cas de force majeure.

REGLEMENT INTERIEUR

- Du fait de l'obligation de remettre à la Mairie la liste des participants avant la manifestation, les bulletins d'inscription devront parvenir avant le : **09 mai 2024** dernier délai, accompagnés de la photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso) et du règlement à l'ordre du "**Comité des fêtes de Modène**", au Comité des Fêtes de Modène - Hôtel de Ville - 84330 MODENE.
- Attention, ce vide-greniers est ouvert aux particuliers et/ou professionnels seulement s'ils sont inscrits avant la date limite.
- L'installation se fera à partir de 06h30. Dès leur arrivée, les exposants s'installeront aux places qui leurs seront attribuées à l'accueil.
- L'emplacement de "**4 mètres linéaires environ**" est fixé à **5 €**. Les droits d'inscription ne seront pas restitués à l'exposant en cas de défection.
- La vente de nourriture et de boissons sous quelque forme que ce soit est interdite.
- **Respect des consignes sanitaires en vigueur**
- **Fermeture** au public à **18 heures**.
- Démontage des stands achevé impérativement avant 20 heures.
- Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leur installation et de leur montage. L'emplacement qui leur a été attribué sera restitué propre.
- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.
- Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas de vol, perte et/ou sinistre des objets.
- Les transactions sont sous la responsabilité des parties concernées.
- Les véhicules des exposants devront être garés sur les emplacements prévus à cet effet.
- La présence à cette journée, implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

CLAUSE D'ANNULATION

- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler purement et simplement la manifestation dans le cas d'intempéries ou pour cas de force majeure.